



## DANS CE NUMÉRO

- PAGE 2 :** Contenus en éducation à la sexualité  
Enseignantes et enseignants associés recherchés
- PAGE 3 :** Collecte de besoins EHDAA  
Demande de reconnaissance d'une nouvelle spécialité EDA
- PAGE 4 :** EDA-FP Bourse sur la persévérance  
Prochaines élections

## RAPPEL INSTANCES À PRÉVOIR EN 2019

Veillez mettre à votre agenda les dates d'instances prévues pour la consultation sur les demandes nationales.

- **Mardi 26 février (1<sup>re</sup> phase de consultation sur le cahier des demandes) :**  
APD-CSDM extraordinaire;
- **Jeudi 14 mars :** AUN-CSDM extraordinaire;
- **Mardi 30 avril (2<sup>e</sup> phase de consultation sur le cahier des demandes) :**  
APD-CSDM extraordinaire;
- **Jeudi 2 mai :** AUN-CSDM extraordinaire.

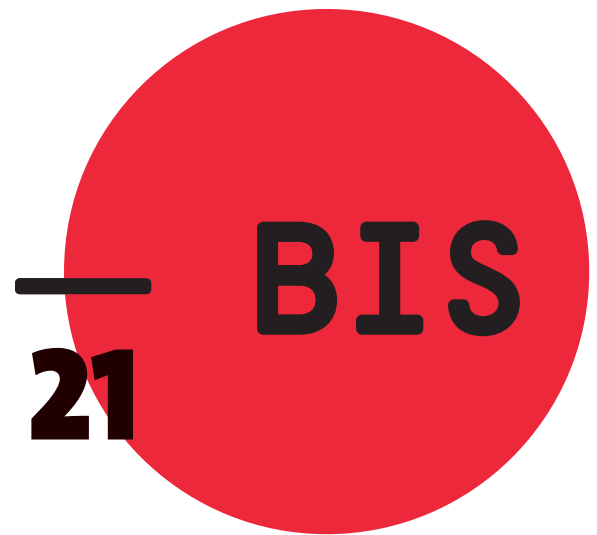
# SIGNALEMENT D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

Vous avez tous reçu, à la fin du mois de novembre, un message du Secrétariat général de la CSDM vous informant de la mise sur pied d'un service de signalement ALIAS, qui a pour objectif de permettre aux employés de la CSDM de signaler, de façon anonyme et confidentielle, tout acte répréhensible ou toute situation inappropriée qui pourrait causer un tort à la CSDM. Dès la réception du courriel, certains membres nous ont interpellés, s'interrogeant sur le bien-fondé de ce service et l'objectif poursuivi. Était-ce une invitation à la délation de nos collègues sur n'importe quel motif, à une chasse aux sorcières? Aucune mise en contexte concernant la responsabilité légale de la CSDM et aucune précision sur les actes répréhensibles n'étaient présentes dans l'introduction du courriel. En raison du risque d'impacts importants sur le climat de travail dans les établissements, nous avons dans les circonstances pris la situation très au sérieux. C'est pourquoi, vous vous en doutez, nous avons rapidement procédé à une première communication avec la commission scolaire, puis une deuxième à la suite de l'Assemblée de personnes déléguées de décembre, où l'on a évoqué l'importance du recours à un organisme indépendant tel que le Protecteur du citoyen, pour lui faire part de nos profondes inquiétudes à ce sujet. La communication demeure la base de toutes bonnes relations!

### CHANGEMENT D'ATTITUDE

Tout aussi étonnant que cela puisse paraître, la direction générale de la CSDM a accueilli nos préoccupations avec ouverture. D'ailleurs, on constate qu'elle a tenu compte de nos propositions en lisant le contenu de sa 2<sup>e</sup> puis sa 3<sup>e</sup> communication à ce sujet la semaine dernière.

Par ailleurs, c'est dans la mouvance post-Commission Charbonneau qu'a été adoptée la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, afin de les obliger à se doter d'une procédure qui permette au personnel de déclarer toute action ou conduite qui peuvent causer un tort à leur organisation. Tout organisme peut être exposé à un usage abusif des fonds publics, à des contraventions à une loi, à la



corruption et au vol ou à une mauvaise gestion, et plus encore, d'où la mise en place du service ALIAS par la CSDM. À ce sujet, je vous invite à lire attentivement les courriels envoyés par la CSDM.

### VIGILANCE

Parallèlement, il est important de mentionner que, comme prévu à la loi, vous pouvez en tout temps avoir recours aux services du Protecteur du citoyen (au [divulgation.protecteurducitoyen.qc.ca](http://divulgation.protecteurducitoyen.qc.ca)), sans passer par le service ALIAS. Les deux voies sont possibles. Tout cela répond à nos préoccupations.

Une chose est certaine, si nous avons pu intervenir rapidement auprès de la CSDM dans ce dossier, c'est grâce à notre vigilance collective. Si la direction générale de la CSDM a réajusté le tir rapidement, c'est que les communications se sont améliorées entre la CSDM et l'Alliance, ce qui n'est assurément pas étranger aux démarches que nous avons menées au cours de la dernière année, notamment en Intersyndicale-CSDM. On remarque nettement un changement d'attitude et de ton, ce qui ne peut être que bénéfique pour nos relations de travail et entraîner, en fin de compte, une amélioration du climat dans nos établissements. Entrons-nous dans une nouvelle ère? L'expérience saura nous le dire. Mais pour l'instant, gardons le canal de communication ouvert!

- Catherine Renaud, présidente

# CONTENUS EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

À maintes reprises depuis la rentrée 2018, nous avons dû traiter des contenus en éducation à la sexualité dans les pages du *BIS*. Particulièrement pour déconstruire le discours de certaines directions indiquant que les enseignantes et enseignants avaient l'obligation d'offrir lesdits contenus. En ce sens, de multiples interventions ont été faites par l'Alliance auprès de la CSDM ainsi que par la FAE auprès du MEES, voire directement auprès du cabinet du ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge.

## RAPPEL DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Afin de recadrer et clarifier les responsabilités de chacun au regard de l'offre des contenus en éducation à la sexualité, le ministre Roberge a écrit aux présidences des commissions scolaires le 12 décembre dernier. Autant dans sa lettre que dans ses interventions publiques qui ont suivi, le ministre a rappelé que « ce n'est pas obligatoire que le contenu soit dispensé par les enseignants ». Dans le même souffle, il a invité « les dirigeants de commissions scolaires à faire preuve de souplesse et à recourir, au besoin, à des intervenants externes pour y arriver. »<sup>1</sup>

## RAPPEL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CSDM

De son côté, le 14 décembre, la direction générale de la CSDM, dans le dessein de faire baisser la pression dans les établissements, a aussi rappelé aux directions d'établissement qu'il n'y avait pas lieu d'exiger que les profs offrent les contenus en éducation à la sexualité, que les professionnels et les ressources externes pouvaient aussi s'en charger.

De plus, des précisions ont été apportées la semaine dernière indiquant qu'on ne peut exiger des enseignantes et enseignants qu'ils suivent une formation en lien avec ces contenus qui, rappelons-le, ne sont pas encadrés par un programme. À l'instar du ministre Roberge, la commission scolaire les invite à tout simplement prendre connaissance du contenu

et à arrimer le calendrier et l'horaire avec la ressource professionnelle ou externe, le cas échéant.

## CONSEIL FÉDÉRATIF DE LA FAE

Le Conseil fédératif de la FAE (CF) s'est penché sur la question le 14 décembre dernier. Plusieurs décisions ont été adoptées afin de préserver le libre choix des enseignantes et enseignants. Et si cela n'est pas respecté, elle dénoncera publiquement les dérives de l'actuelle mise en œuvre des contenus d'apprentissage et pourrait inviter les membres des syndicats locaux visés à déclencher un boycottage de la mise en œuvre de ces contenus par les profs avec le soutien de la FAE. Cela dit, à la CSDM, nous ne nous trouvons pas dans cette situation puisque, comme il est mentionné plus haut, la ligne directrice de la commission scolaire est limpide à ce sujet et les directions d'établissement doivent la suivre.

## L'ALLIANCE

Dans chacun des établissements, il importe donc de défendre solidairement et clairement le droit des profs à déterminer s'ils offriront ou non les contenus en éducation à la sexualité. Si malgré tout, en contradiction avec les engagements du ministre de l'Éducation et la direction générale de la commission scolaire, votre direction vous mettait de la pression pour offrir les contenus, informez-en avec diligence le membre du Conseil d'administration responsable de votre établissement pour qu'il intervienne auprès de l'employeur.

● Catherine Renaud, présidente  
Martin Bibeau, vice-président

1. DION-VIENS, Daphnée. *Éducation à la sexualité: le ministre met de la pression*, Journal de Québec [en ligne : <https://www.journaldequebec.com/2018/12/15/education-a-la-sexualite-le-ministre-met-de-la-pression>], 15 décembre 2018.

# ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS ASSOCIÉS RECHERCHÉS !

Vous avez envie de partager votre expertise et de soutenir un futur collègue dans l'appropriation de son nouveau métier? N'hésitez pas à faire une « offre de stage » pour accueillir une étudiante ou un étudiant qui voudrait faire son stage dans une école de la CSDM. En effet, nombre d'entre eux sont à la recherche d'un stage dans nos écoles dès cet hiver, et ce, surtout en adaptation scolaire au secondaire. Ouvrir sa porte à la relève contribue non seulement à assurer un passage de connaissances du milieu montréalais, mais également

à former de futurs collègues qui prendront le relais une fois diplômés.

La CSDM a aussi un grand besoin d'enseignantes et d'enseignants associés prêts à recevoir un stagiaire de la maîtrise en enseignement. Cette maîtrise est offerte aux étudiants qui sont soit titulaires d'un diplôme universitaire dans une discipline enseignée au secondaire, soit formés à l'étranger. Ces stages, d'une durée d'entre vingt et quarante-cinq jours, sont essentiels pour ces étudiants qui effectuent un changement de carrière ou

encore qui immigrent au Québec. La contribution d'enseignantes et d'enseignants d'expérience comme vous constitue un élément fondamental de leur formation. Si ce rôle vous interpelle, consultez le site *Adagio* (<http://gestion-personnes.csdm.qc.ca/recrutement-stage/stage/>) et faites part de votre intérêt rapidement.

Valorisons notre profession en donnant le goût à la relève de contribuer à former les citoyennes et citoyens de demain. Un stagiaire, c'est un futur collègue!

● Elaine Bertrand, vice-présidente

## RAPPEL IMPORTANT

## COMITÉ-ÉCOLE POUR LES COLLECTE DE BESOINS



Un des principaux mandats du Comité-école pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) est de faire des recommandations à la direction de l'établissement sur tout aspect de l'organisation des services au niveau de l'école, notamment sur les besoins de services pour ces élèves [8-9.05 D]).

Pour ce faire, le comité doit procéder comme chaque année à la collecte des besoins. L'Alliance a mis à votre disposition, dans le site Web, des outils permettant de vous faciliter la tâche. Dans le DOSSIER *EHDAA* du menu *INFORMATION*, vous trouverez les documents *Portrait de ma classe* pour le primaire et pour le secondaire ainsi que des grilles de compilation.

Vous y trouverez également le formulaire de collecte des besoins que le comité-école devra remplir et transmettre à la commission scolaire à la fin janvier. Conservez-le pour archivage et transmettez-le-nous au plus tard le 18 février à [chantal.boulanger@alliancedesprofs.qc.ca](mailto:chantal.boulanger@alliancedesprofs.qc.ca).

## IL FAUT COMMENCER DÈS MAINTENANT !

Il est important de prévoir du temps pour que les enseignants complètent les portraits de classe. Rappelons qu'il s'agit d'obtenir le portrait exact des besoins de nos élèves, peu importe les services offerts ou non à l'école. Au comité paritaire EHDAA, auquel siègent des représentants des profs et représentants de la partie patronale, nous

devons connaître précisément le nombre de postes manquants pour offrir les services dont les élèves HDAA ont besoin. Les membres du comité-école devront ensuite compiler les résultats et préparer des recommandations à soumettre en Assemblée syndicale des enseignantes et enseignants. C'est après ces étapes seulement que les représentants du comité-école pourront détenir un mandat clair quant aux ressources nécessaires à recommander à la direction afin de répondre à l'ensemble des besoins des élèves pour l'année 2018-2019. Rappelons-nous que l'an passé il manquait environ 300 postes à temps plein (profs-orthopédagogues, techniciens en éducation spécialisée, psychoéducateurs, psychologues, préposés, etc.) pour répondre aux besoins des élèves HDAA à la CSDM. Vous comprendrez l'importance de l'exercice !

Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez également demander à la direction de déposer le portrait-école du nombre d'élèves identifiés comme étant à risque ou HDAA et ceux qui ont un plan d'intervention (PI), ainsi que la liste des services déjà offerts dans l'école en termes de jours par semaine. Toutes ces informations, avec les portraits de classe, vous seront utiles pour formuler des recommandations à la direction.

● Frédérique Lecourt, secrétaire-trésorière  
Roberto D'Amico, conseiller

ÉDUCATION DES ADULTES  
DEMANDE DE RECONNAISSANCE  
D'UNE NOUVELLE SPÉCIALITÉ

Comme le prévoit la *Convention collective locale*, à la section 9 de la clause 11-2.09, une enseignante ou un enseignant qui désire se faire reconnaître une nouvelle spécialité (élargissement de champ) doit présenter une demande écrite à cet effet au Service des ressources humaines de la CSDM en joignant à sa demande les pièces justificatives (diplôme, attestation d'emploi, relevé de notes, etc.). Pour connaître les critères permettant la reconnaissance de nouvelles spécialités, nous vous invitons à consulter le document *Profil d'exigences* sur SAI dans la section *Informations générales*.<sup>1</sup> Veuillez noter que si votre demande est basée sur l'expérience, celle-ci doit avoir été acquise à l'intérieur des cinq dernières années.

Les personnes concernées doivent faire parvenir leur demande au plus tard le 8 février 2019 à l'attention de Caroline Verreault, au Bureau de la dotation du personnel enseignant de la commission scolaire, soit par courrier interne (512-000), soit par courriel, à l'adresse [verreault.ca@cscdm.qc.ca](mailto:verreault.ca@cscdm.qc.ca), soit par télécopieur au 514 596-5489. Pour des informations additionnelles, on peut joindre madame Verreault au numéro 514 596-6517, poste 6711. Comme le mentionne le document actuellement affiché dans chaque centre, les spécialités reconnues en élargissement de champ prendront effet en 2019-2020.

● Chantal Forcier, conseillère

1. [sai.cscdm.qc.ca/Pdf/FGA/profil\\_exigences\\_elargis.champFGA\\_avr2016.pdf](http://sai.cscdm.qc.ca/Pdf/FGA/profil_exigences_elargis.champFGA_avr2016.pdf)

OPÉRATION  
SÉCURITÉ D'EMPLOI

L'opération sécurité d'emploi (OSE) est en cours avec la vérification des listes sélectives pour tous les membres réguliers (permanents ou en voie de permanence). Chaque membre a reçu la semaine dernière le *Guide* à cet effet. Les membres désirant contester l'une des informations figurant à la liste doivent remplir la section appropriée du formulaire de contestation, disponible auprès de votre personne déléguée ou à la page *FORMULAIRES* de notre site. Il faut retourner ledit formulaire à l'Alliance par télécopieur au 514 384-5756 ou par courriel à [travail@alliancedesprofs.qc.ca](mailto:travail@alliancedesprofs.qc.ca) au plus tard le 8 février 2019.

● Frédéric Pilon, conseiller

# PROCHAINES ÉLECTIONS : 16 MAI 2019

L'Assemblée de personnes déléguées a adopté la semaine dernière la date du 16 mai pour la tenue des prochaines élections des membres du Conseil d'administration pour le mandat 2019-2021. Les personnes déléguées ont également opté, encore cette année, pour le mode de scrutin électronique.

## MISE EN CANDIDATURE

Les membres qui souhaitent poser leur candidature à l'un ou l'autre des postes du Conseil d'administration en prévision de l'élection biennale qui aura lieu au mois de mai doivent le faire durant la période de mise en candidatures, qui s'étendra du début mars jusqu'à 17h le 2 avril. Le formulaire sera disponible en ligne dans le site de l'Alliance.

## QUELQUES INFORMATIONS UTILES

Les candidates et les candidats ayant de l'opposition auront droit, sur présentation de pièces justificatives originales, au remboursement de certaines dépenses encourues dans le cadre de leur campagne. Ils auront aussi droit à trois séries d'étiquettes, dont deux qui pourront être utilisées pour autant de livraisons par les messagers de l'Alliance et aux frais du syndicat dans le cadre des livraisons hebdomadaires, à compter du 8 avril. Ils pourront aussi bénéficier de trois jours de libération syndicale pour mener leur campagne. Chaque personne candidate pourrait toutefois décider d'utiliser moins de temps de libération, pour consacrer le montant équivalent à des dépenses encourues. Les détails des montants se trouvent dans le document *Droits et obligations des candidates et des candidats*, qui sera remis au moment du dépôt de la candidature.

## NOUVELLE NOTION

Les candidates et les candidats peuvent se regrouper en équipe pour partager les services offerts, et ainsi réunir les montants de chacun. Par contre, seuls les candidates et les candidats en élection peuvent se trouver sur les documents publicitaires et faire de la promotion dans les établissements. Le Comité d'élection souhaite que la promotion mise sur les candidats et leurs idées, et non sur l'équipe, pour éviter que la partisanerie s'installe.

## CAMPAGNE DE VISIBILITÉ

Le Comité d'élection travaille sur un projet de campagne d'information et d'incitation au vote. Un journal d'élection, qui vise à faire la présentation des candidats, sera publié le 23 avril dans les établissements. Sous réserve du nombre de personnes qui poseront leur candidature, une vidéo de présentation sera aussi présentée dans le site de l'Alliance et sur sa page Facebook.

À compter du 2 avril, surveillez bien toutes nos publications pour en connaître davantage sur la campagne de visibilité et sur les candidates et les candidats.

●  
Annie Favreau, conseillère

## RAPPEL — 11<sup>e</sup> CONCOURS BOURSE PERSÉVÉRANCE À L'EDA ET À LA FP

Vous êtes une enseignante ou un enseignant à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle et vous avez un élève qui se distingue par sa persévérance? Pour souligner le courage exceptionnel d'adultes en formation, la FAE remettra pour la 11<sup>e</sup> année des bourses à des élèves que vous aurez identifiés. Vous êtes invités à soumettre la candidature de cet élève qui se distingue par sa persévérance dans l'une des sept catégories :

- Insertion socioprofessionnelle (ISP) / Intégration sociale (IS);
- Formation de base commune (FBC);
- Formation de base diversifiée (FBD);
- Établissement pénitentiaire;
- Formation à distance;
- Formation professionnelle;
- Francisation.

Cet élève pourrait recevoir une bourse de 500 \$ remise par la FAE. En plus de cette bourse, les lauréates et lauréats pourront entre autres incarner, s'ils le désirent, les « visages » de la persévérance sur une affiche qui sera distribuée dans tous les centres de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle sur les territoires des syndicats affiliés à la FAE. C'est une belle façon de les encourager!

Pour présenter votre candidate ou votre candidat, vous devez remplir le formulaire en ligne au [lafae.qc.ca/perseverance](http://lafae.qc.ca/perseverance). Vous pouvez également le remplir à la main et l'envoyer par courriel à l'attention de Mme Karine Guillemette ([k.guillemette@lafae.qc.ca](mailto:k.guillemette@lafae.qc.ca)) ou par télécopieur au 514 66-7764. Vous avez **jusqu'au 8 février 2019** pour ce faire, ne tardez pas!

